

Sommaire N° 61 - Mars 2007

Journal de la

Société Française de Chirurgie Endoscopique

- 3 Lettre aux lecteurs : T2A... Danger. *E. Estour*
Un membre de notre comité scientifique honoré :
le Professeur N. Scopinaro

Editoriaux

- 4 Dix ans déjà, rien n'a changé : cœlio-chirurgie et surf des neiges, épilogue en forme de slalom parallèle (décembre 1996). *J.S. Valla*
- 6 Perte de chance en chirurgie abdominale d'urgence : plaider pour la cœlioscopie précoce. *E. Estour*

Articles

- 9 Gastrostomie tubulisée cœlioscopique : technique à trois trocarts et prise en charge postopératoire. *E. Arnal, V. Schreiber, E.J. Voiglio, J.L. Caillot*
- 15 Est-il possible de réduire les saignements après hystérectomie subtotale laparoscopique ? *J.M. Wenger, S.M. Papadopoulos, J.B. Dubuisson*
- 20 La thyroïdectomie endoscopique : à propos de 118 cas. *P. Cougard, L. Osmak-Tizon, P. Goudet*
- 26 Le traitement laparoscopique de la lithiase de la vésicule biliaire chez l'enfant. *M. Margi, N. Khalloufi, A. Elmmorabit, M. Kisra, F. Ettayebi*
- 29 Surrénalectomie droite. *E. Estour, B. Ghavami*
- 35 Problèmes de contrôle de la veine cave lors de la surrénalectomie droite laparoscopique. *P. Soardo, J.C. Lifante, J.L. Peix*
- 38 Voies d'abord laparoscopique de l'aorte abdominale. *M. Coggia, I. Di Centa, I. Javerliat, P. Cerceau*
- 47 Canal biliaire aberrant et drépanocytose homozygote : une association morbide au cours de la cholécystectomie laparoscopique. Cas clinique. *J.M. Ndoye, P.S. Diop, B. Fall*

- 51 Cas clinique : hématomèse par rupture d'un pseudo-anévrisme de l'artère hépatique droite après cholécystectomie cœlioscopique. *M. Elabisi, M. Amraoui, M. Elouannani, M. Echarab, A.H.F. Elalami, A. Erroungani, M. Rachid Chkof*
- 56 Le bypass laparoscopique en Oméga pour obésité morbide. Technique et résultats. Comparaison au bypass "Roux en Y" dans le cadre d'une série personnelle de 380 opérés. *J. Cady, J. et F. Godfroy, O. Sibaud, I. Ouzaid*
- 62 Abord cœlioscopique d'une hernie interne transmésentérique. A propos d'un cas. *H. Bedioui, F. Chebbi, S. Ayadi, A. Makni, A. Daghfous, M. Bakhtri, F. Fteriche, R. Ksantini, M. Jouini, M. Kacem, Z. Ben Safta*

Pages Professionnelles

- 65 Droit de réponse : K. Slim - E. Estour.
- 67 Coopération chirurgicale : mission de formation à Kayes (Mali) du 5 au 15 décembre 2006. *J.L. Mouly*
- 70 Eviter la condamnation pour faute de "mal-information". *G. Timsit*

Annonces

ASSPRO (3° C)
Ethicon Endo-Surgery (2° C. et p. 28)
WL Gore (p. 45 et 55)
Storz (p. 14 et 19)
Surgical - IOC (4° C. et p. 25)
Swing (p. 44 et 47)

Journées, Congrès, Diplômes Universitaires :

Castelfranco (p. 5), Bordeaux (p. 53),
Bruxelles (p. 13), Lausanne (p. 8),
Lyon (p. 54 et 61), Luxembourg (p. 45),
Strasbourg (p. 44), Valence (p. 50)

Couverture : "Barques en Méditerranée" - Pierre Palu

Les textes publiés et les opinions émises dans "Le Journal de Cœlio-Chirurgie - The European Journal of Coelio-Surgery" ne sauraient engager que la responsabilité de leurs auteurs.

Directeur de la publication Edmond Estour, **Rédacteur en chef** Philippe Espalieu,
Rédacteur en chef technique Dominique Fougeirol
Publié par : S.R.E.C. DIFFUSION, SARL au capital de 7625 €
268 Avenue Victor Hugo - 26000 Valence
Tél. : 04 75 78 30 64, Fax : 04 75 78 30 77
E. mail : srec@coelio-surgery.com
Internet : <http://www.coelio-surgery.com>
Commission Paritaire 0307 T 81370 - **ISSN** 1167 - 8224
Abonnement : 118 € par an, 4 numéros, (Étranger : 126 €), prix du numéro : 33 €
Impression : JS Graphique - 27 rue Paul Henri Spaak - 26000 Valence

La loi du 11 Mars 1957 n'autorisant, au terme des alinéas 1, 2 et 3 de l'article 41 d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemples et d'illustrations, "toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite", alinéa 1^{er} de l'article 40. Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.